

**Motion du 17 avril 2019 de Mmes et MM. Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Maria Vittoria Romano, Ulrich Jotterand, Uzma Khamis Vannini, Danièle Magnin, Alfonso Gomez, Yasmine Menétrey, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Nicolas Ramseier et Patricia Richard: «Pour que Genève passe son «permis de végétaliser»!»**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2024)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la nécessité de verdir nos villes pour les embellir et améliorer la qualité de vie dans les quartiers;
- la nécessité de végétaliser nos villes pour lutter contre les canicules de plus en plus fréquentes;
- le succès du projet Urbanature, qui a permis de verdir la Ville de Genève et auquel les Genevois sont attachés;
- la volonté des habitant-e-s d'être les acteurs de leur ville et de s'impliquer dans leurs quartiers;
- le succès du «permis de végétaliser» lancé en 2015 par la Ville de Paris, qui permet à chacun d'obtenir une autorisation pour planter des fleurs dans les rues de son quartier, sous réserve de respecter certaines conditions (charte de végétalisation) et notamment de s'engager à entretenir les emplacements investis (pieds d'arbres, trottoirs, parcs, etc.), à ne pas recourir à des pesticides et à utiliser des plantes locales et mellifères favorisant la biodiversité (plus de 2000 permis de végétaliser ont été autorisés par la Mairie de Paris sur plus de 4000 demandes formulées);
- le fait que ce dispositif a permis aux habitants de se réapproprier les lieux publics et de recréer des liens de voisinage entre les commerçants et les habitants des rues dans lesquelles ces permis de végétaliser ont été demandés et obtenus;
- le fait que l'expérience positive menée à Paris a essaimé dans de nombreuses villes de France et notamment à Montpellier où 100 permis ont été distribués en mars 2019. Ce dispositif est même soutenu par la Fédération régionale des promoteurs immobiliers d'Occitanie, qui a créé un fonds destiné à financer les actions de végétalisation;
- le fait que le rôle d'une municipalité consiste notamment à proposer et développer des projets simples, peu coûteux, permettant d'embellir la ville et d'améliorer la convivialité dans les quartiers,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre en place un permis de végétaliser en Ville de Genève;
- à se rapprocher des partenaires privés qui seraient intéressés à soutenir financièrement cette démarche.